

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20262708_77/512
	Du 27 août 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Signature de la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique et désignation d'un représentant	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Sophie GIMENO pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU ; Patrick ETIENNE pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, rapporte :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie numérique coordonnée à l'échelle intercommunale, Nîmes Métropole a adhéré, par délibération en date du 2 février 2026, à la centrale d'achat Focus Numérique, notamment pour l'acquisition des caméras de vidéoprotection relevant de ses compétences, ainsi que pour la maintenance des équipements de vidéoprotection du territoire.

Les communes de Nîmes Métropole qui souhaitent créer ou étendre leur dispositif de vidéoprotection dans le cadre de la mutualisation portée par la Direction Numérique sont invitées à adhérer à la centrale d'achat Focus Numérique afin de disposer d'un support d'achat performant, opérationnel et cohérent avec le dispositif intercommunal. La commune de Caveirac souhaite donc rejoindre la centrale d'achat Focus Numérique, portée par le syndicat Val d'Oise Numérique (VONum). La centrale d'achat Focus Numérique propose un catalogue complet de solutions numériques (logiciels, équipements, services). Elle regroupe des collectivités et organismes publics tels que l'INSEE, la Région Île-de-France, l'Université Sorbonne Paris Nord...

L'un des principaux atouts de cette centrale réside dans son catalogue de solutions numériques, qui propose des équipements et services compatibles avec les matériels déjà déployés sur le territoire nîmois, notamment sur la vidéoprotection (Fourniture, installation et maintenance des dispositifs de sûreté / sécurité urbaine et bâtementaire et services numériques connexes - Marché CA-VONUM-2023-01 : du 29/03/2023 au 28/03/2027).

L'adhésion à la centrale d'achat couplée à une adhésion au syndicat mixte ouvert Val d'Oise numérique en tant que membre associé, permettra à la commune de Caveirac de bénéficier :

- d'un tarif préférentiel, avec des frais de gestion réduits à 5 % (contre 7% pour les adhérents à Focus Numérique seul) des achats HT de l'année précédente réalisés dans le cadre de Focus Numérique.

- d'une collaboration institutionnelle renforcée avec un acteur reconnu du numérique, favorisant l'échange de bonnes pratiques et le développement de projets innovants.

(Aucun ticket d'entrée n'est exigé à l'adhésion. Le statut de membre associé ne comporte aucun transfert de compétence ni contribution au budget du Syndicat)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2113-1,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (VONum),

Considérant l'importance de sécuriser les achats de fournitures et services spécialisés dans le secteur du numérique pour la continuité et la qualité de service mais aussi pour garantir la souveraineté numérique de la collectivité,

Considérant que la centrale d'achat Focus Numérique propose un marché dédié à la vidéoprotection adapté aux besoins de notre commune ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans un contexte de mutualisation du système de vidéoprotection à l'échelle de Nîmes Métropole, visant à garantir la cohérence des équipements, des architectures techniques et des modalités de maintenance

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat Focus Numérique, ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale,

Considérant que l'adhésion au Syndicat Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé permet de bénéficier d'un taux de frais de gestion réduit à 5 % et que cette adhésion n'emporte ni transfert de compétence ni contribution au budget du syndicat,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'adhérer au Syndicat ouvert Val d'Oise Numérique en tant que membre associé, 2 Avenue du Parc, 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

ARTICLE 2 : D'adhérer à la centrale d'Achat Focus Numérique portée par le Syndicat Mixte ouvert Val d'Oise Numérique.

ARTICLE 3 : De préciser que cette adhésion au Syndicat n'implique ni transfert de compétence ni contribution au budget du syndicat mais permet l'accès à une offre territoriale de services numériques souverains mutualisés.

ARTICLE 4 : De désigner Monsieur Marc SERVILE en tant que représentant qui sera appelé à siéger dans les instances de Val d'Oise Numérique.

ARTICLE 5 : D'approuver la convention avec le Syndicat Val d'Oise Numérique fixant les modalités administratives et financières d'adhésion et d'utilisation de la centrale d'achat Focus Numérique, dont le montant de cotisation annuelle est fixé à 5% du coût total (HT) des achats réalisés durant l'année précédente, ainsi aucun frais d'adhésion n'est dû la première année.

ARTICLE 6 : D'autoriser la commune de CAVEIRAC à recourir, pour ses achats en sûreté urbaine/bâtementaire et services numériques connexes, au marché n°CA-VONUM-2023-01 porté par la centrale d'achat Focus Numérique (VONUM), dans le respect des stipulations contractuelles et des procédures internes.

ARTICLE 7 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la convention ci-annexée.

ARTICLE 8 : De préciser que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget sur les exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

A Caveirac le, 31 août 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>